



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 22265

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les limites de l'assistanat. Des comparatifs de revenus circulent en effet sur la toile entre deux familles de 5 personnes : l'une dont un seul des parents travaille pour un revenu de 1 200 euros, l'autre ne travaillant pas et touchant donc le RSA. Or du fait des allocations complémentaires (logement, prime de Noël...), des exonérations (redevance télé, impôts locaux), de la CMU et des tarifs sociaux, le bilan montre que les revenus de la famille touchant le RSA sont plus importants que ceux de l'autre famille. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour encourager le travail et limiter les abus de l'assistanat.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22265

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3141